



Décision de radiodiffusion CRTC 2010-667

Version PDF

Ottawa, le 8 septembre 2010

Club Social La Grande
Campement Rupert (Québec)

Demande 2010-1085-0, reçue le 6 juillet 2010

Révocation de licence

1. Club Social La Grande a demandé la révocation de la licence de radiodiffusion qu'elle détient relativement à l'entreprise de distribution de radiocommunication autorisée à desservir Campement Rupert.
2. Compte tenu de la demande de la titulaire, le Conseil **révoque**, conformément aux articles 9(1)e) et 24(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, la licence de radiodiffusion attribuée à Club Social La Grande à l'égard de l'entreprise susmentionnée.

Secrétaire général